

Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 15 décembre 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 18

OBJET : Demande de subvention.

L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) avant donné procuration : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à Mme Christine DIESCHOUK
M. Jérôme LICHNER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Sandra RESLINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : M. Bruno STOSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- 100 euros pour la SPA.
(A l'unanimité)

Publié le : 15.12.2021

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 15 décembre 2021
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 15 décembre 2021
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 15 décembre 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 18

OBJET : Droits de fermage sur propriété de la Commune

L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) avant donné procuration : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à Mme Christine DIESCHOUK
M. Jérôme LICHNER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Sandra RESLINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : M. Bruno STOSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

L'E. A. R. L. du Granroupelstouden, gérant Monsieur Guy GERONIMUS de Coume, exploite actuellement 436 ares de propriété appartenant à la Commune.
La Ferme du Château, gérant Madame Christiane SCHIRRA MULLER de Ham-sous-Varsberg, exploite actuellement 293 ares de propriété appartenant à la Commune.
La Ferme ESCH, gérant Monsieur Denis ESCH de Coume, exploite actuellement 47 ares de propriété appartenant à la Commune.

Le Conseil Municipal décide de réclamer le versement d'un droit de fermage après récolte de l'année en cours et d'inclure le transfert des droits à paiement de base, à raison de 0.71 €/are (0.70 €/are en 2020 indice 2021 + 1.09%).

Publié le : 15.12.2021

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 15 décembre 2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 15 décembre 2021
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 15 décembre 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 18

OBJET : Motion de soutien au réseau de santé Filieris CANSSM.

L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) avant donné procuration : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à Mme Christine DIESCHOUK
M. Jérôme LICHNER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Sandra RESLINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : M. Bruno STOSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Particulièrement préoccupés par les orientations annoncées par le gouvernement concernant le devenir du réseau de santé Filieris CANSSM,
Considérant les engagements pris par l'Etat en 2013, de garantir le régime minier et tous les droits des mineurs jusqu'au dernier vivant,
Considérant l'apport considérable du régime minier en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales en faveur de la prise en charge de nos populations,
Il est proposé au conseil municipal de la ville de Ham-sous-Varsberg demander solennellement que soit garanti le régime de sécurité sociale minière, son unicité, la consolidation de l'offre de santé FILIERIS sur notre territoire et de la CANSSM avec ses emplois, ainsi que les financements solidaires indispensables pour assurer leur pérennité et leur développement.
Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve : la motion de soutien à l'égard du réseau de santé Filieris CANSSM.

Publié le : 15.12.2021

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 15 décembre 2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 15 décembre 2021
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 15 décembre 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 18

OBJET : Recensement de la population 2022 – Recrutement et rémunération des agents recenseurs.

L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) avant donné procuration : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à Mme Christine DIESCHOUK
M. Jérôme LICHNER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Sandra RESLINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : M. Bruno STOSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le maire informe l'assemblée de la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2022,

DECIDE : Le recrutement de 7 agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période allant de début janvier à mi-février 2022.

Les agents seront payés à raison de :

- 1.32 € brut par feuille de logement remplie
- 1.05 € brut par bulletin individuel rempli

Les agents recenseurs recevront 60 € pour les séances de formation, la tournée de reconnaissance et la préparation des enveloppes.

PRECISE : que Mme Christine THIL a été désignée comme coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, laquelle bénéficiera le cas échéant, du paiement d'heures supplémentaires ou d'un repos compensateur.

D'ACCEPTER la dotation forfaitaire de l'INSEE.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et au règlement des charges sociales seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Publié le : 15.12.2021

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 15 décembre 2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 15 décembre 2021

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 15 décembre 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 18

**OBJET : Encaissement de chèques pour la création du bulletin
municipal.**

L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) avant donné procuration : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à Mme Christine DIESCHOUK
M. Jérôme LICHNER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Sandra RESLINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : M. Bruno STOSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le maire expose au conseil municipal,

Dans le cadre de la création du bulletin municipal, la ville de Ham-sous-Varsberg fait participer financièrement les entreprises locales. En échange elles bénéficient d'un encart publicitaire au sein du bulletin municipal.

La ville souhaite réceptionner ces sommes par chèque.

Le maire propose au conseil municipal d'accepter l'encaissement de ces chèques.

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte : l'encaissement des chèques liés aux encarts publicitaires du bulletin municipal par la ville de Ham-sous-Varsberg.

Publié le : 15.12.2021

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 15 décembre 2021
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 15 décembre 2021
Le Maire, Edmond BETTINGER



**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Projet de création d'un accueil de loisirs sans hébergement.

L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à Mme Christine DIESCHOUK
M. Jérôme LICHNER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Sandra RESLINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : M. Bruno STOSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le projet consiste à créer un accueil de loisirs sans hébergement dans l'enceinte du périscolaire de 7 semaines durant les périodes :

- Une semaine durant les vacances scolaires d'automne
- Une semaine durant les vacances scolaires d'hiver
- Une semaine durant les vacances scolaires de printemps
- Quatre semaines durant les vacances scolaires estivales

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Répondre aux besoins de garde des parents qui travaillent,
- Permettre aux enfants de vivre pleinement leur temps de vacances et de détente,
- Favoriser les relations et les échanges entre les enfants,

Ce service proposé pendant les vacances scolaires, de 7h30 à 18h00, permettra d'accueillir

- 20 enfants de 6 ans à 12 ans
- 10 enfants de 3 ans à 5 ans

Un directeur et trois animateurs de l'ASBH diplômés assureront l'encadrement et la gestion de l'accueil suivant le nombre d'enfants.

Le tarif proposé sera de 80 € hors aide aux temps libre. A sa capacité maximale la semaine reviendra à moins de 2000 € pour la commune.

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Accepte : le projet de création d'un accueil de loisirs sans hébergement de 7 semaines.

Dit : que les animateurs seront mis en place en fonction du nombre d'enfants présents, afin de répondre à la réglementation en vigueur pour ce type de structure.

Fixe : les tarifs à 80 € par semaine hors aide aux temps libre.

Dit : que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Publié le : 15.12.2021

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 15 décembre 2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 15 décembre 2021

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 15 décembre 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 18

OBJET : Subventions aux associations.

L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à Mme Christine DIESCHOUK
M. Jérôme LICHNER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Sandra RESLINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : M. Bruno STOSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Ham'Usez-vous	165 €
FC HAM	500 €
Association Société des Mineurs et Travailleurs	340 €
Association cynophile de Ham	340 €
Association des Anciens combattants de Ham	150 €
Club La Fleur de l'âge	300 €
Association Les Amis de Lussac	600 €
Ham'Tonic	145 €
Union Nationale des Parachutistes section Ham	450 €
Cercle Arts Martiaux de Ham	550 €
Chorale St. Cécile de Ham	260 €
Moto Club Les Gueules Noires	950 €
Association Sportive du Gymnase Ham	1 100 €

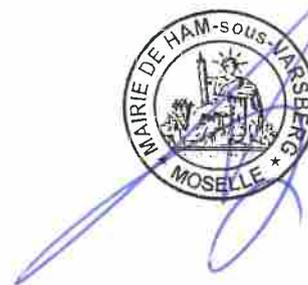
RCCH	150 €
Docteur Sourire	200 €
Supporter Club FC Metz	100 €

TOTAL = 6 300 €

Publié le : 15.02.2021

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 15.12.2021
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 15.12.2021
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 15 décembre 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 18

**OBJET : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR –
exercice 2022).**

L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) avant donné procuration : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à Mme Christine DIESCHOUK
M. Jérôme LICHNER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Sandra RESLINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : M. Bruno STOSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal décide de la réhabilitation de l'espace Saint-Lambert en créant quatre cellules commerciales et trois appartements qui auront vocation à être loués par la commune.

Réhabilitation de l'espace Saint-Lambert : Travaux 460.700,00 € H.T.

Et selon le **plan de financement prévisionnel** suivant :

Maitrise d'œuvre	39.159,50 € HT
Etudes préalables	3.450,00 € HT
Travaux	460.700,00 € HT
Total	503.309,50 € HT

Seule la partie travaux est subventionnable par la dotation d'équipement des territoires ruraux.

La ville de Ham-sous-Varsberg sollicite la DETR à hauteur de 20 % des travaux.

Travaux	460.700,00 € HT	20 %	92.140,00 €
----------------	------------------------	-------------	--------------------

Plan de financement

Maitrise d'œuvre + Etudes préalables + Travaux	503.309,50 € HT
---	------------------------

DETR	92 140,00 € HT
-------------	-----------------------

Ambition Moselle	119.984,75 € HT
-------------------------	------------------------

Climaxion	20 000,00 € HT
------------------	-----------------------

Fonds propres	119 984,75 € HT
----------------------	------------------------

Loyers	151 200,00 € HT
---------------	------------------------

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 271.184,75 € H.T. (53,88 %) APRES SUBVENTIONS

Si la Dotation d'Equipement est inférieure à 20 % des travaux subventionnables, la Commune s'engage à financer la différence sur ses fonds propres.

<u>TOTAL DU PROJET :</u>	<u>503.309,50 € HT</u>
---------------------------------	-------------------------------

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et à signer les actes à intervenir.

Publié le : 15.12.2021

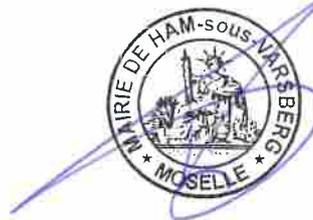
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 15 décembre 2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 15 décembre 2021

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 21 janvier 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 18

**OBJET : Demande de subvention dans le cadre du dispositif
Ambition Moselle pour l'espace Saint-Lambert.**

L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) avant donné procuration : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à Mme Christine DIESCHOUK
M. Jérôme LICHNER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Sandra RESLINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : M. Bruno STOSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal décide de la réhabilitation de l'espace Saint-Lambert en créant quatre cellules commerciales et trois appartements qui auront vocation à être loués par la commune.

Et selon le **plan de financement prévisionnel** suivant :

Maitrise d'œuvre	39.159,50 € HT
Etudes préalables	3.450,00 € HT
Travaux	460.700,00 € HT
Total	503.309,50 € HT

La ville de Ham-sous-Varsberg sollicite Ambition Moselle à hauteur de 23,84 %.

Plan de financement	
Maitrise d'œuvre + Etudes préalables + Travaux	503.309,50 € HT
Ambition Moselle	119.984,75 € HT
DETR	92 140,00 € HT
Climaxion	20 000,00 € HT
Fonds propres	119 984,75 € HT
Loyers	151 200,00 € HT

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 271.184,75 € H.T. (53,88 %) APRES SUBVENTIONS

Si la subvention Ambition Moselle est inférieure à 23,84 % des travaux subventionnables, la Commune s'engage à financer la différence sur ses fonds propres.

TOTAL DU PROJET : **503.309,50 € HT**

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire de solliciter la subvention Ambition Moselle et à signer les actes à intervenir.

Publié le : 21.01.2021

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 21 janvier 2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 21 janvier 2021

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 15 décembre 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 18

**OBJET : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR –
exercice 2021).**

L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à Mme Christine DIESCHOUK
M. Jérôme LICHNER à Mme Cindy BERTRAND
Mme Sandra RESLINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : M. Bruno STOSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal décide des travaux de réfection des allées du cimetière communal à savoir :

Réfection des allées du cimetière communal : 110.000,00 € H.T.

Et selon le **plan de financement prévisionnel** suivant :

-DETR	44.000,00 €	(40 %)
-Fonds de concours (CCW)	33.000,00 €	(30 %)

**LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 33.000,00 € H.T. (30 %)
APRES SUBVENTIONS**

TOTAL DU PROJET :

110.000,00 € H.T.

La commune est tributaire de l'accompagnement financier afin de respecter sa ligne budgétaire. Elle se réserve le choix de réaliser ou non le projet en fonction du résultat de la présente demande.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à signer les actes à intervenir.

Publié le : 15.02.2021

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 15 décembre 2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 15 décembre 2021

Le Maire, Edmond BETTINGER



A l'issue du vote des délibérations M. Valentin BECK prend la parole « M. le maire, chers collègues, je voudrais revenir sur le fait que Ham-sous-Varsberg a été distingué par l'Agence de l'eau Rhin Meuse aux Trophées de l'Eau. Nous pouvons tous en être très fiers ici autour de la table. Mais permettez-moi de compléter vos dires et écrits sur ce sujet, en ayant une pensée respectueuse envers les élus des équipes municipales précédentes, dont je me fais le porte parole. Ce projet a en effet été initié il y a 13 ans, par les élus de l'époque qui ont lancé une grande opération d'acquisition des terrains, mené le projet à bouts de bras et enclenché, avec l'aide du conseil départemental, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et en partenariat avec le Gecnal, la préservation et la valorisation de ce marais de la Heide et de l'étang de l'Escherbruch qui font aujourd'hui la fierté des Hamois et même de tous les mosellans. Cette distinction est donc le fruit d'un travail de 2 mandats fourni par les équipes municipales précédentes et je pense que nous pourrions les en remercier, les mettre à l'honneur et peut être même leur dédier ce Trophée. »